

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2294

27 octobre 2010

# **SOMMAIRE**

Apax Crystal A HoldCo Sari	SBS Lux S.A
Babcock & Brown Lux S.à r.l110075	SBS Lux S.A
Bantiso Investments S.à r.l110071	Sekay S.A110108
Bergonia Investments S.à r.l110066	Shackleton S.à r.l110104
BGP Lux S.à r.l110075	Société civile immobilière MA-GE110106
Blast S. à r.l110078	Sofind S.A
Cainvest SA110078	Solarig-Stream S.A110109
Crystal A HoldCo S.à r.l	Solidus GP SA110110
Eco N Home S.A110079	Solum Real Estate S.A110079
European Credit Fund Sicav110112	Sophia International Holding S.A.H110084
Europrimatec S.A110093	Southern Participations S.A110110
FI Capital Luxembourg S.A110094	Southern Participations S.A., SPF110110
FS Invest II S.àr.l110084	SPE II Bruegel S.à r.l
Gesfineur S.A110079	SPE III Sauvage S.à r.l
GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l 110084	SPE II Sandro S.à r.l110110
Honestas Holding S.A110079	SPE II Sanzio S.à r.l
Interagro GmbH110082	SPL Acquisition S.à r.l110111
IP.AP S.à r.l110087	Spring Finance S.à r.l110105
La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	Steffes S.à r.l110112
110083	Stintec S.A110093
Lux Digital S.à r.l110080	St Luke S.à r.l110112
Orlando Italy Special Situations SICAR	Summit Partners IX, S.à r.l110105
(SCA)	Summit Partners IX, S.à r.l110105
P5 DP Coinvest S.àr.l	Summit Partners IX, S.à r.l110105
Polaris Consulting S.A	SVT Brandschutz S.à r.l110112
Redline Finance Holding SA110085	Syrdall Properties S.A110094
ROA Reinhold G.m.b.H110094	Syrdall Properties S.à r.l110094
Rode S.A	THL GCO Investments HL, S.à r.l110109
Rosorio Investments S.à r.l	T-Régie S.à r.l110112
Sauster S.à r.l110092	Vluxe S.A110110
Sawa S.A	Website S.A
Sawa S A 110106	



# Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.542.

In the year two thousand and ten.

On the second day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

#### THERE APPEARED:

- 1) The private limited company KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 139891, and
- 2) the private limited company EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 130526,

all represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BERGONIA INVESTMENTS S.àr.I.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 149542, incorporated by deed of the undersigned notary on November 11, 2009, published in the Mémorial C n° 2510 on December 24, 2009,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The appearing parties decide to increase the company's corporate capital to the extent of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.) to twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-) by the issue of five (5) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

# Subscription - Payment

The five (5) new sharequotas are subscribed as follows:

- Three (3) new sharequotas are subscribed by the private limited company KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l., prenamed.
- Two (2) new sharequotas are subscribed by the private limited company EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l., prenamed.

The five (5) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are fully paid up by each subscriber proportionally by contribution in kind of unquestionable, liquid and enforceable claims owed by the company to the subscribers, amounting to one million two hundred thirty three thousand and sixty eight Euro and forty six Cent (EUR 1,233,068.46); two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one million two hundred thirty two thousand eight hundred and eighteen Euro and forty six Cent (EUR 1,232,818.46) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claims has been given by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

# Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

" Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-) represented by two hundred and fifty five (255) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally".



#### Third resolution

The appearing parties decide to adopt an accounting year beginning on February 1 and ending on January 31 of the following year, acknowledge that as an exception the accounting year which has begun on January 1, 2010 has ended on January 31, 2010, and decide to amend subsequently the articles 15 and 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

- " Art. 15. The company's financial year starts on the first of February and ends on the thirty first of January of the following year."
- " Art. 16. Each year, as of the thirty first day of January, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders."

#### Fourth resolution

The appearing parties decide to amend article 3 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

It may open branches in Luxembourg and abroad."

# Fifth resolution

The appearing parties decide to amend article 8 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"Art. 8. No shareholder shall transfer, assign or otherwise dispose of any of its sharequotas or any interest therein for a period of eight (8) years from September, 2010 (the "Standstill Period"). Following the Standstill Period, the transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved".

#### Sixth resolution

The appearing parties decide to amend article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"**Art. 12.** The company is managed and administered by a board of managers composed of at least one manager of category A and at least one manager of category B. The managers need not be shareholders. The manager(s) of category B shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general shareholders' meeting with the prior written consent of The Chuo Mitsui Trust and Banking Company, Limited and Barclays Capital Japan Limited.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B.



The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimous vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Notwithstanding the contrary, no remuneration shall be paid to the managers."

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand three hundred euro ( $\leq 2.300$ ,-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le deux septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

# ONT COMPARU:

- 1) La société à responsabilité limitée KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 139891, et
- 2) la société à responsabilité limitée EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 130526,

toutes représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnel-lement à Esch-sur-Alzette,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée "BERGONIA INVESTMENTS S.àr.I.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149542, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2510 du 24 décembre 2009,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750,-) par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

# Souscription - Paiement

Les cinq (5) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit :

- Trois (3) parts sociales nouvelles par la société à responsabilité limitée KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l., prénommée.



- Deux (2) parts sociales nouvelles par la société à responsabilité limitée EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l., prénommée.

Les cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont entièrement libérées par chaque souscriptrices proportionnellement et payées par apport en nature de créances certaines, liquides et exigibles due par la société aux sousciptrices, d'un montant de un million deux cent trente-trois mille soixante-huit Euros et quarante-six Cents (EUR 1.233.068,46); deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et un million deux cent trente-deux mille huit cent dix-huit Euros et quarante-six Cents (EUR 1.232.818,46) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant des créances a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750,-) représenté par deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

#### Troisième résolution

Les comparantes décident d'adopter un exercice social commençant le 1 <sup>er</sup> février et se terminant le 31 janvier de l'année suivante, constatent qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 2010 a pris fin le 31 janvier 2010 et décident de modifier dès lors les articles 15 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante :

- " Art. 15. L'année sociale commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante."
- " Art. 16. Chaque année, au trente et un janvier, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés."

#### Quatrième résolution

Les comparantes décident de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

" Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés.

La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger."

# Cinquième résolution

Les comparantes décident de modifier l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

" Art. 8. Aucun associé n'est en droit de transférer, céder ou disposer d'une autre manière de, l'une quelconque de ses parts ou de tout droit y attaché pendant une période de huit (8) ans à compter de Septembre 2010 (la Période de Gel). Après la Période de Gel, les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.



Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale."

#### Sixième résolution

Les comparantes décident de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

" Art. 12. La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants ne doivent pas être associés. Le(s) gérant(s) de catégorie B sera/seront un/des gérant(s) nommé(s), ou le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec l'accord écrit préalable de The Chuo Mitsui Trust and Banking Company, Limited et de Barclays Capital Japan Limited.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Sauf convention contraire, aucune rémunération ne sera payée aux gérants."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2010 Relation : EAC/2010/10677 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010125862/259.

(100143158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

P5 DP Coinvest S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.125,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.176.

# **EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 19 Août 2010 que les démissions de M. Raymond M Mathieu et de M. John Woodworth en tant que gérants sont acceptées avec effet au 30 Août 2010.



M. George Richard Cobleigh ayant son adresse professionnelle au 50, Kennedy Plaza, Providence, 02903 Rhode Island, et M. Michael Kidd ayant son adresse professionnelle au C/o ATEAC 46 a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg sont élus nouveaux gérants, avec effet au 30 Août 2010.

Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. George Richard Cobleigh
- M. Michael Kidd
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2010126252/20.

(100142391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

## Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.012.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

#### THERE APPEARED:

Mr. Marcus Petrus Jacques BOS, company director, born on May 10, 1970 in Weert (The Netherlands), residing at NL-6006 SP Weert (The Netherlands), Kazernelaan 116, represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 147310, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on July 20, 2009, published in the Mémorial C 1567 of August 13, 2009.

and that the appearing party has taken the following resolutions with effect as from January 28, 2010:

#### First resolution

The existing two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value fifty Euro (EUR 50.-) each shall henceforth be named class A ordinary sharequotas and shall keep their rights and obligations.

#### Second resolution

Class B redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association may be created.

# Third resolution

The corporate capital is increased to the extent of twelve million Euro (EUR 12,000,000.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,012,500.-) by the issue of two hundred and forty thousand (240,000) new class B redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association.

# Subscription and Payment

The two hundred and forty thousand (240,000) new class B redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are all subscribed by Mr. Marcus Petrus Jacques BOS, prenamed, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company, to the extent of twelve million Euro (EUR 12,000,000.-).

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### 110072



#### Fourth resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1** st paragraph. The corporate capital is set at twelve million twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,012,500.-) represented by two hundred and fifty (250) class A ordinary sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and by two hundred and forty thousand (240,000) class B redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association."

#### Fifth resolution

Article 8 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

# " Art. 8.

All the issued class B redeemable preferred sharequotas entitle their holders to 1% of the profit generated by the company during the period starting with the issue of the class B redeemable preferred sharequotas and ending with their redemption by the company. Therefore each year, when and as long as class B redeemable preferred sharequotas exist, 1% of the profit, if any, has to be allocated to a special reserve which shall be distributed to the holders of the class B redeemable preferred sharequotas at the redemption of said sharequotas only.

In general and subject to the application of the provision of the above mentioned paragraph, each sharequota, whether a class A ordinary sharequota or a class B redeemable preferred sharequota, entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of sharequotas in existence.

Sharequotas are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of sharequotas to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the company. A share transfer will only be binding upon the company or third parties following a notification to, or acceptance by, the company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the company in accordance with the provisions of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies and may be examined by each shareholder who so requests.

The class B redeemable preferred sharequotas of the company are redeemable provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the company; and
- (ii) the company shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the sharequotas to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the company as of the redemption date, to be approved by the board of managers of the company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the company.

The company's class B redeemable preferred sharequotas shall be redeemed in one time.

The redemption price shall be equal to the par value of the redeemable preference sharequota to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such sharequota and which does not compensate capital gains at the increase of the capital. In general, contributions to the share premium account which do not compensate capital gains at the increase of the capital shall be recorded in the name of the contributing shareholder so that any repayment or conversion into capital of the share premium may only be made in favour of the contributing shareholder and in the manner required for an amendment of these articles of association. Contributions which compensate capital gains at the increase of the capital may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

The following provisions shall apply to the redemption of class B redeemable preferred sharequotas at the request of the holder(s):

- (i) Any holder of class B redeemable preferred sharequotas who intends to have its/his/her sharequotas redeemed must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of managers of the company, at the registered office of the company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Sharequota Redemption).
- (ii) The board of managers of the company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Sharequota Redemption has been delivered to the board of managers of the company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.
- (iii) The company shall redeem the class B redeemable preferred sharequotas no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date."

#### Sixth resolution



# " Art. 18.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal, without prejudice to the provisions of the first paragraph of article 8 of the company's articles of association regarding the 1% profit allocation to the special reserve."

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand eight hundred Euro (EUR 4.800.-).

# Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Monsieur Marcus Petrus Jacques BOS, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1970 à Weert (Pays-Bas), demeurant à NL-6006 SP Weert (Pays-Bas), Kazernelaan 116,

représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 147310, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C 1567 du 13 août 2009,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes avec effet au 28 janvier 2010:

# Première résolution

Les deux cent cinquante (250) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune seront dorénavant dénommées parts sociales ordinaires de classe A et garderont leurs droits et obligations.

#### Deuxième résolution

Des parts sociales préférentielles remboursables de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts peuvent être créées.

# Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 12.012.500,-) par l'émission de deux cent quarante mille (240.000) nouvelles parts sociales préférentielles remboursables de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts.

# Souscription et Libération

Les deux cent quarante mille (240.000) nouvelles parts sociales préférentielles remboursables de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont toutes souscrites par Monsieur Marcus Petrus Jacques BOS, prénommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société, à concurrence de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-).



La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société et d'un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1** er . Le capital social est fixé à douze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 12.012.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et par deux cent quarante mille (240.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts."

# Cinquième résolution

L'article 8 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

#### " Art. 8.

Toutes les parts sociales préférentielles remboursables de classe B donnent droit à leurs détenteurs à 1% du bénéfice généré par la société pendant la période commençant à l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe B et se terminant à leur rachat par la société. Par conséquent chaque année, lorsque et aussi longtemps que les parts sociales préférentielles remboursables de classe B existent, 1% du bénéfice, s'il y en a un, doit être affecté à une réserve spéciale qui ne sera distribuée aux détenteurs des parts sociales préférentielles remboursables de classe B qu'au moment du rachat de celles-ci.

En général, et sous condition de l'application de la clause à l'alinéa prévisé, chaque part sociale, qu'il s'agisse d'une part sociale ordinaire de classe A ou d'une part sociale préférentielle remboursable de classe B, donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société. La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Les parts sociales préférentielles remboursables de classe B de la société sont remboursables pour autant que:

- (i) le remboursement soit accompagné d'une diminution du capital social de la société; et
- (ii) la société montre des réserves distribuables suffisantes pour payer le prix de remboursement excédant la valeur nominale des parts sociales devant être remboursées, de telles réserves distribuables devant être prouvées par les comptes intermédiaires de la société à la date de remboursement à approuver par le conseil de gérance de la société.

Le remboursement devra être décidé par les associés de la société.

Les parts sociales préférentielles remboursables de classe B de la société seront remboursées en une fois.

La valeur de remboursement sera égale à la valeur nominale de la part sociale préférentielle remboursable qui doit être remboursée plus le montant de la prime payée en relation avec cette part sociale et qui ne compense pas des plus-values lors de l'augmentation du capital. En général, les apports au compte prime d'émission qui ne compensent pas des plus-values lors de l'augmentation du capital seront enregistrés au nom de l'associé qui apporte, de sorte que tout remboursement ou conversion en capital de la prime d'émission ne se fera qu'en faveur de l'associé qui apporte et aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Les apports qui compensent des plus-values lors de l'augmentation de capital seront librement distribuables aux associés/à l'associé par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Les dispositions suivantes s'appliqueront au remboursement des parts sociales préférentielles remboursables de classe B à la demande du ou des détenteurs:

(i) Tout détenteur de parts sociales préférentielles remboursables de classe B qui désire voir ses parts sociales remboursées, doit, par télécopie (ou autre moyen de type fac-simile) fournir au conseil de gérance de la société, au siège social de la société, une information irrévocable du désir de remboursement (l'Information du Remboursement de la Part Sociale).



- (ii) Le conseil de gérance de la société doit convoquer les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la date à laquelle l'Information du Remboursement de la Part Sociale a été communiquée au conseil de gérance de la société (la Date de Communication) afin de statuer sur le remboursement et les sujets y afférant.
- (iii) La société doit rembourser les parts sociales préférentielles remboursables de classe B au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la Date de Communication."

#### Sixième résolution

L'article 18 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

# " Art. 18.

L'excédent favorable du compte pertes et profits, défalcation faite des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et des provisions, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la libre disposition des associés, sans préjudice des dispositions du premier aliéna de l'article 8 des statuts de la société concernant l'affectation de 1% du bénéfice à la réserve spéciale."

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de quatre mille huit cents euros (EUR 4.800.-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: l. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40215. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125859/234.

(100143189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Babcock & Brown Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. BGP Lux S.à r.l.).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.885.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

# There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies in Luxembourg, under section B, number 109507, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 22 <sup>nd</sup> 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1292 of November 29 <sup>th</sup> 2005 (the "Appearing Party")

here represented by Mrs. Nadine Gloesener, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on August 26 <sup>th</sup> 2010, said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Appearing Party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Appearing Party, represented as said before, has requested the undersigned notary to record the following:

I - that the Appearing Party is acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BGP Lux S.à r.l., having its registered office in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register



in Luxembourg, under section B, number 142885, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on November 4 th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2840 of November 26 th 2008 (the "Company") representing 100% (one hundred per cent) of the Company's corporate capital,

II - that the articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of the undersigned notary on February 24 <sup>th</sup> 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 782 of April 15 <sup>th</sup> 2010,

III - that pursuant to a share purchase and transfer agreement under private deed executed on July 19 <sup>th</sup> 2010, Babcock & Brown European Investments S.à r.l., pre-named, became the owner of 250 (two hundred and fifty) shares of the Company owned by BGP Investment S.à r.l., Luxembourg private limited liability company, having its registered office in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, under section B number 97795, said share purchase and transfer agreement after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Appearing Party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed,

- IV that the 250 (two hundred and fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
  - V that the agenda of the Meeting is the following:
  - 1. Waiver of convening notices.
  - 2. Acceptance of the resignation of the Sole Manager with retrospective effect as of July 19 th 2010.
  - 3. Appointment of a new Sole Manager with retrospective effect as of July 19 th 2010.
  - 4. Change of the name of the Company from "BGP Lux S.à r.l." into "Babcock & Brown Lux S.à r.l.".
- 5. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 4.
  - 6. Miscellaneous
  - VI That the Meeting has taken the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

# Second resolution

The Meeting accepts the resignation of BGP Investment S.à r.l, prenamed, as Sole Manager of the Company with retrospective effect as of July 19 <sup>th</sup> 2010.

#### Third resolution

The Meeting appoints Babcock & Brown European Investments S.à r.l., pre-named, as Sole Manager of the Company with retrospective effect as of July 19 th 2010 for a mandate of an undetermined period of time.

# Fourth resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BGP Lux S.à r.l." into "Babcock & Brown Lux S.à r.l."

#### Fifth resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 2 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the fourth resolution, which shall read as follows:

" Art. 2. The denomination of the private limited liability company is "Babcock & Brown Lux S.à r.l.".

# Declaration of the affiants

The shareholder(s) hereby declare that they are the beneficial owner(s) of the company which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12 November 2004 as amended, and certify that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19 th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 900.- EUR.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 109507, constituée le 22 juin 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1292 du 29 novembre 2005 (la «Comparante»),

ici représentée par Madame Nadine Gloesener, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 26 août 2010, laquelle procuration signée «ne variatur» par la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle Comparante, représentée comme dit ci-avant,, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit;

- I que la Comparante agit en sa qualité d'associé unique (l' «Associé unique») de BGP Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 142885, constituée le 4 novembre 2008 par acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2840 du 26 novembre 2008 (la «Société»), représentant cent pout cent (100%) du capital social de la Société,
- II que les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu le 24 février 2010 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 782 du 15 avril 2010,
- III- que suivant un contrat de vente et de cession de parts sociales signé en date du 19 juillet 2010, Babcock & Brown European Investments S.à r.l., pré-qualifiée, est devenue propriétaire des deux cent cinquante (250) parts sociales appartenant à BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 97795, lequel contrat de vente et de cession de parts sociales signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes,
- IV que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;
  - V que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
  - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
  - 2. Acceptation de la démission du Gérant unique avec effet rétroactif au 19 juillet 2010.
  - 3. Nomination d'un nouveau Gérant unique avec effet rétroactif au 19 juillet 2010.
  - 4. Changement du nom de la société de "BGP Lux S.à r.l." en "Babcock & Brown Lux S.à r.l.".
  - 5. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de refléter le changement spécifié au point 4.
  - 6. Divers.
  - V que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée représentée se considérant dûment convoquée, déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société BGP Investment S.à r.l., pré-qualifiée, en sa qualité de Gérant unique avec effet rétroactif au 19 juillet 2010.

#### 110078



#### Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société Babcock & Brown European Investements S.à r.l., pré-qualifiée, comme nouveau Gérant unique de la Société avec effet rétroactif au 19 juillet 2010 pour un mandat d'une durée indéterminée.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de «BGP Lux S.à r.l.» en «Babcock & Brown Lux S.à r.l.».

# Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts de la Société afin de refléter la quatrième décision, qui aura la teneur suivante:

« Art. 2. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Babcock & Brown Lux S.à r.l.».

# Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celuici a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38211. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125867/155.

(100143562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Blast S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125872/9.

(100143470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Cainvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125888/9.

(100143464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



# Eco N Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 104.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125933/10.

(100143471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.504.

Extrait de la Résolution Adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 août 2010

La nomination du Commissaire aux Comptes suivant:

Le cabinet "Zimmer & Partners Sarl", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291 Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B151 507.

Son mandat débute le 27 juillet 2010 et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOULUM REAL ESTATE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126123/17.

(100143411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Gesfineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.501.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société s'est clôturée en date du 18 juin 2010.

Le dépôt et la conservation des livres et documents sociaux se feront au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 5 ans.

Pour extrait sincère et conforme

**GESFINEUR SA** 

Patrick Meunier

Liquidateur

Référence de publication: 2010125960/15.

(100143465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Honestas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 69.821.

Messieurs les Actionnaires de / Monsieur l'actionnaire

Avec effet au 13 septembre 2010, je vous fais part de ma démission en tant que commissaire de votre Société (...). To the shareholder(s)

As from 13 September 2010, I hereby tender my resignation as commissaire of your company (...).

Luxembourg, 8 September 2010

Pour L'Alliance Révision S.à r.l.

Référence de publication: 2010125981/13.

(100143463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



# Lux Digital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 155.527.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix.

Le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Matthias WEBER, gérant de sociétés, demeurant à F75020 Paris, 11, avenue du Père Lachaise.
- 2.- Monsieur Stéphane BIDAULT, gérant de sociétés, demeurant à F92500 Rueil, 6, Square Ronsard.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet, directement ou indirectement sous quelque forme que ce soit, au Grand-Duché de Luxembourg et dans tous pays ou territoires:
  - l'étude, la supervision, la réalisation et la production d'effets spéciaux numériques;
  - la production de films de commande;
  - la gestion et la supervision de post-productions de films et d'oeuvres audiovisuelles en tout genre;
- les recherches, les études, les conceptions, les réalisations et les exploitations dans tous les domaines de l'audiovisuel, la production, l'édition, la publication, la reproduction, la fabrication et la commercialisation de toutes oeuvres artistiques et musicales, par tous moyens et sur tous supports ou tous procédés connus ou inconnus à ce jour;
- le conseil en communication sous toutes formes; la création, l'exploitation, la conception de tout événement de communication, marketing, sponsoring, publicité;
  - le dépôt et l'exploitation de tous brevets, copyrights et autres droits de propriété industrielle et artistique;
- la mise à disposition de tous matériels, produits et équipes pour toutes réalisations audiovisuelles et de communication ainsi que leurs diffusions;
- l'achat, la vente, l'importation, la fourniture de tous matériels et produits ainsi que l'importation et l'exportation de toutes techniques et de tous matériels;
  - toutes prestations de services rattachées directement ou indirectement à l'objet;
- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique, musico-mécanique, photographique, cinématographique, sonore et visuelle par tous procédés actuellement connus ou qui seront découverts à l'avenir des oeuvres artistiques de toute nature;
- l'exploitation des droits d'auteur de toute nature afférents à la propriété desdites oeuvres, dans toute l'étendue dont pourrait disposer le créateur ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation;
- la création, l'acquisition et l'exploitation de tout autre fonds ou établissement de même nature, la prestation de services, le conseil en gestion, la négociation d'affaires, ainsi que la participation et la prise d'intérêts par toute voie et toute forme, dans toutes sociétés, associations, groupements quelconques existants ou à créer;
- et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou de nature à en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement;
- l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de brevets et licences connexes et tous droits connexes se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter;
- la participation de la société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique; ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet, ou à tous objets similaires ou connexes.
  - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
  - Art. 4. La société prend la dénomination de «LUX DIGITAL S.à r.l.».
  - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur Matthias WEBER, gérant de sociétés, demeurant à F75020 Paris,
- 2.- Monsieur Stéphane BIDAULT, gérant de sociétés, demeurant à F92500 Rueil,

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
  - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.
  - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.



# Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Matthias WEBER, gérant de sociétés, demeurant à F75020 Paris, 11, avenue du Père Lachaise.
- Monsieur Stéphane BIDAULT, gérant de sociétés, demeurant à F92500 Rueil, 6, Square Ronsard.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.
- 3.- Le siège social de la société est établi à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. WEBER, S. BIDAULT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1270. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126653/134.

(100143803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

# Interagro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 103.310.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

lst erschienen

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts LSL AGRI G.m.b.H., mit Sitz in D-54298 Welschbillig, Von-Eltz-Strasse 32 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister Wittlich (Deutschland) unter der Nummer HRB 40488,

hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Albrecht SCHAAF, wohnhaft in D-54439 Saarburg-Krutweiler, Brunnenstrasse 34 (Deutschland).

Welche Komparentin, durch ihren vorgenannten Vertreter, ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAGRO GmbH, mit Sitz in L-6661 Born-Moulin, Burerwee 1, H.G.R. Luxemburg Nummer B 103310, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Mersch residierenden Notar Edmond SCHROEDER am 3. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 244 vom 6. Juni 1995, und deren Satzung wurde abgändert:

- durch Urkunde des vorgenannten Notars Edmond SCHROEDER am 20. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 367 vom 23. Mai 2000;
- durch privatschriftliche Urkunde vom 10. Oktober 2001, veröffentlicht durch Auszug im Mémorial C Nummer 30 vom 13. Januar 2003.

Die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAGRO GmbH zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:



# Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erklärt dass auf Grund eines privatschriftlichen Kaufvertrages vom 1. Juli 2010, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts FIRMA LEO SCHMITZ LANDHANDEL GmbH, mit Sitz in D-54298 Welschbillig, Von-Eltz-Strasse 32 (Deutschland), die einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR) der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAGRO GmbH an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts LSL AGRI G.m.b.H., vorbezeichnet, abgetreten hat.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### Zweiter Beschluss

Auf Grund des hiervor genommenen Beschlusses wird Artikel fünf der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR).

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

#### **Dritter Beschluss**

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6661 Born-Moulin, Burerwee 1, nach L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage, verlegt.

#### Vierter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel zwei der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Rosport."

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Albrecht SCHAAF, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher le 12 août 2010. Relation: GRE/2010/2789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 20. September 2010.

Référence de publication: 2010125999/57.

(100143360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 février 2010

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur Jean-Marc SONOLET, Monsieur René MAUJARD, résidant 60A, rue des Ecoles, F-57330 Volmerange-Les-Mines et Madame Joëlle BURBASSI, résidant également au 60A, rue des Ecoles, F-57330 Volmerange-Les-Mines. Leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2014 statuant sur l'exercice 2013.

L'assemblée décide de nommer la Société AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., avec son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.718 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 10 juin 2009, en remplacement de la société BF AUDIT ET EXPERTISE SARL. Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2014 statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A.

Référence de publication: 2010126388/19.

(100143634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



# Sophia International Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 107.972.

C.S. Luxembourg B 10

Aux actionnaires de la société

Aux membres du Conseil d'administration

Je vous informe de ma démission ce 17 septembre, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de la Société Sophia International Holding S.A.H. établie et ayant son siège à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Maya Invest

Référence de publication: 2010126124/12.

(100143072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# FS Invest II S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: DKK 1.546.018.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 13 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Kwame Che Van Leeuwen comme gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat au 9 septembre 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 9 Septembre 2010 de Michael Furth, né à Che (Irlande) le 29 avril 1968, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB EC4A 2BB London, Royaume-Uni en qualité de gérant de catégorie A.
- Le renouvellement du mandat de KPMG Audit Sàrl en qualité de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 13 septembre 2010, composé comme suit:

- Karl Heinz HORRER, gérant de catégorie B
- Michael NEWTON, gérant de catégorie B
- Christophe CAHUZAC, gérant de catégorie A
- Michael FURTH, gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010126860/24.

(100143441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.436.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe B de la Société, de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB EC4A 2BB London, Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Michael FURTH, gérant B
- Eric GOLDSTEIN, gérant B



- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Maxime Nino Gérant

Référence de publication: 2010126864/26.

(100143442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Redline Finance Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. R.C.S. Luxembourg B 100.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126095/9.

(100143710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and ten, on the tenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the General Partner of the company ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 116.814, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on May 24 th , 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1189 of June 19 th , 2006, and modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on August 4 th , 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on her by the resolutions of the Board of Directors adopted on August 31 st, 2010.

The extract of this meetings having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in her afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

- I. The authorised share capital of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), is fixed at two hundred and twenty million euro twenty cent (EUR 220,000,000.20) divided into both class A and B shares with a par value of one euro twenty-four cent (EUR 1.24) each.
- II. The issued share capital of the Company is fixed at one million two hundred and forty thousand one hundred and one euro sixty-eight cent (EUR 1,240,101.68) represented by nine hundred thousand fifty-five (900,055) Class A shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each and one hundred thousand twenty-seven (100,027) Class B shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each.
- III. Article 5.4. fixes the authorised share capital and authorises the manager to increase the capital of the corporation, within a period of five years, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5.3. of the articles of Incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.
- IV. By the decisions adopted on August 31 st , 2010, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of two hundred and fifty-six euro sixty-eight cent (EUR 256.68) so as to raise the capital from its present amount of one million two hundred and forty thousand one hundred and one euro and sixty-eight cent (EUR 1,240,101.68) up to one million two hundred and forty thousand three hundred and fifty-eight euro thirty-six cent (EUR 1,240,358.36) by the creation and the issue of two hundred and seven (207) new Class A shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each and to accept the subscription to the new shares.



- V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received, an amount of two hundred fifty-six euro sixtyeight (EUR 256.68) as subscription money for the duly subscribed new shares plus a share premium of five hundred and sixteen thousand nine hundred thirty-two Euro eighty-two cent (EUR 516,932.82).
- VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 5.3, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:
- "5.3. The corporate capital of the Company is set at one million two hundred and forty thousand three hundred and fifty-eight euro thirty-six cent (EUR 1,240,358.36) represented by nine hundred thousand two hundred and sixty-two (900,262) Class A shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each and one hundred thousand twenty-seven (100,027) Class B shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de l'associé gérant-commandité de la société ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro 1116.814, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration adoptées en date du 31 août 2010.

L'extrait du procès-verbal en question paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

- I. Le capital social autorisé de ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), est fixé à deux cent vingt millions d'euros vingt cents (EUR 220.000.000,20), représenté par des actions de catégorie A et B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.
- II. Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent quarante mille cent un euros soixante-huit cents (EUR 1.240.101,68) représenté par neuf cent mille cinquante-cinq (900.055) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune et cent mille vingt-sept (100.027) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.
- III. L'article 5.4. fixe le capital autorisé et le gérant est autorisé, endéans un délai de cinq ans, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, l'article 5.3. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- IV. Par résolutions adoptées le 31 août 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de deux cent cinquante-six euros soixante-huit cents (EUR 256,68), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille cent un euros soixante-huit cents (EUR 1.240.101,68) à un million deux cent quarante mille trois cent cinquante-huit euros trente-six cents (EUR 1.240.358,36) par la création et l'émission de deux cent sept (207) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune et d'accepter la souscription des nouvelles actions.
- V. La preuve que la Société a reçu le montant de deux cent cinquante-six euros soixante-huit (EUR 256,68), en paiement de la souscription des actions nouvelles a été apportée au notaire soussigné plus une prime d'émission d'un montant de cinq cent seize mille neuf cent trente-deux euros quatre-vingt-deux cent (EUR 516,932,82).
- VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, paragraphe 5.3 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:



" **5.3.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille trois cent cinquante-huit euros trente-six cents (EUR 1.240.358,36) représenté par neuf cent mille deux cent soixante-deux (900,262) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune et cent mille vingt-sept (100,027) actions de classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune."

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40209. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126058/117.

(100143370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# IP.AP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.511.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

# Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée A.P. PARTNER (A.P.P. 43), ayant son siège social à F-75009 Paris, 28, 28, France, RCS Paris numéro B 495 096 034:
- 2.- La société à responsabilité limitée Compagnie Européenne de Gestion et de Participations, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg numéro B 147168.

Les deux comparantes sont ici dûment représentées par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

# Titre I er . Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** <sup>er</sup> . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou



d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entièreté de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considères dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de IP.AP S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

# Titre II. Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

# Titre III. Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.



Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

- Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.

#### Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

# Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

# Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

# Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- par la société A.P. PARTNER (A.P.P.43), prédésignée, à concurrence de deux cent quarante-cinq (245) parts sociales;
- par la société Compagnie Européenne de Gestion et de Participations, prédésignée, à concurrence de deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales,

et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

# **Evaluation - Frais**

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élevé à mille euros.

# Décisions des associées

Immédiatement après la constitution de la société, les associées ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants de la société:
- Monsieur Christian BÜHLMANN, né à Etterbeek (Belgique), le 1 <sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Philippe Alexandre PAPADOPOULOS, né à Conakry (Guinée), le 2 juillet 1958, demeurant à F-75008 Paris, 1bis, rue Clément Marot, France.
  - 2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the thirteenth day of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The private limited company A.P. PARTNER (A.P.P. 43), having its registered office in F-75009 Paris, 28, rue Milton, France, RCS Paris number B 495 096 034;
- 2.- The private limited company Compagnie Européenne de Gestion et de Participations, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 1, Boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg number B 147168.

here duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

# Chapter I. Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A corporation is established between the actual shareowners and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.



In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The corporation shall take the name of IP.AP S.à r.l.
- Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

#### Chapter II. Corporate capital - Shares

- **Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty five euro (25.- EUR) each, fully paid up.
- **Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.
- **Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.
- **Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

#### Chapter III. Management

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

- **Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.
- **Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

- **Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.
- **Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.
- Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1 st of January and terminate on the 31 st of December.



# Chapter IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2010.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- by the company A.P. PARTNER (A.P.P.43), prenamed, to the extent of two hundred and forty five (245) shares;
- by the company Compagnie Européenne de Gestion et de Participations, prenamed, to the extent of two hundred and fifty five (255) shares,

and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand euro.

# Decisions of the shareowners

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

- 1.- Are appointed as managers of the company:
- Mr. Christian BÜHLMANN, born at Etterbeek (Belgium), on the 1 st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Alexandre TASKIRAN, born in Karaman (Turkey), on the 24 <sup>th</sup> of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Philippe, Alexandre PAPADOPOULOS, born at Conakry (Guinea), on the 2 <sup>nd</sup> of July 1958, residing at à F-75008 Paris 08, 1bis, rue Clément Marot, France.
  - 2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3077. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126003/277.

(100143148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126101/9.

(100143798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



# Polaris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 132.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126079/10.

(100143466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Europrimatec S.A., Société Anonyme, (anc. Stintec S.A.).

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.595.

L'an deux mille dix, le six septembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STINTEC S.A.", ayant son siège social à L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.595, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 28 août 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 24 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Frank LAMPARSKI, ingénieur diplômé, demeurant à Mamer.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine ZELLINGER, employée privée, demeurant à Rosport.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel HENRY, ingénieur industriel, demeurant à Vance (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en EUROPRIMATEC S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EUROPRIMATEC S.A.".»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAMPARSKI, M. ZELLINGER, D. HENRY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. LAC/2010/39508. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.



Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126896/47.

(100143568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# ROA Reinhold G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 101.704.

\_

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010126097/10.

(100143079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Rode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.131.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126098/10.

(100143557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 septembre 2010

La démission de Monsieur Vincenzo Montano de son poste d'administrateur de la société estt acceptée.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Cristina Levis / T. Hubert

Administrateur / -

Référence de publication: 2010126211/15.

(100142597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

# Syrdall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Syrdall Properties S.A.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.951.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company ("société anonyme") "SYRDALL PROPERTIES S.A.", with registered office at L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B number 72.951), incorporated by deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange on November 22 nd , 1999, published in the Mémorial C number 95 on January 28 th , 2000,

whose articles of incorporation have been modified pursuant a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on February 7  $^{\rm th}$ , 2000, published in the Mémorial C number 424 of June 15  $^{\rm th}$ , 2000.

The meeting is presided by Mr Joachim Albert WÖRZ, Businessman, residing at L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

The chairman appoints as secretary Mr Frank WALENTA, Director, residing professionally at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.



The meeting elects as scrutineer Mr Frank NIMAX, Tax Advisor, residing at L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Change of the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), without changing the purpose of the company.
  - 2.- Change the name of the company into SYRDALL PROPERTIES S.à r.l.
- 3.- Dismissal of all members of the board of directors and the statutory auditor with effect of the day of the General Meeting.
  - 4.- Miscellaneous.
- B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to change the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), and to convert the existing 1,200 (one thousand two hundred) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) into 1,200 (one thousand two hundred) sharequotas with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

By this transformation of the stock company into a limited liability company, no new company is created; the limited liability company is the continuation of the stock company such as it existed until now, with the same legal personality and without any change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

# Second resolution

The meeting decides to change the name of the company into "SYRDALL PROPERTIES S.à r.l.".

#### Third resolution

The meeting decides to dismiss all the directors and the statutory auditor with effect of the date hereof and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

# Fourth resolution

The meeting decides to proceed to a complete restatement of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

#### **Articles of Association**

# I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "SYRDALL PROPERTIES S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely



ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the purchase, sale and management of real estate.
- 3.2. The Company may also act as an intermediary of real estate entities, and carry out any transactions which lead directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any form in any company, and manage, control and develop its portfolio. The Company will take all measures to promote its interests and engage in any commercial, industrial or financial transactions in relation to its purpose.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

#### II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), represented by 1,200 (one thousand two hundred) sharequotas with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

# III. Management - Representation

# Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
  - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
  - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are



recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
  - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
  - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

# IV. Shareholder(s)

# Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
  - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
  - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
  - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
  - (vii) The Articles are amended with the consent of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
  - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.



# V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

# Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).
- 14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

# Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
  - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the shareholders must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
  - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

# VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

# Fifth resolution



- a.- Mr Joachim Albert WÖRZ, Businessman, residing at L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur and
- b.- Mr Frank NIMAX, Tax Advisor, residing at L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton.

The company will be validly bound in any circumstances by the joint signature of the managers.

#### Sixth resolution

The meeting ACKNOWLEDGES that 1,200 (one thousand two hundred) sharequotas with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each which are allocated as follows:

901 (nine hundred and one) sharequotas to MONTANA PROPERTIES S.A. with registered office at L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B number 70.402) and

299 (two hundred and ninety nine) sharequotas to MARTLEY SYRDALL S.à r.l., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes (RCS Luxembourg B 116.496).

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SYRDALL PROPERTIES A.G.", avec siège social à L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.951), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 95 du 28 janvier 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date 7 février 2000, publié au Mémorial C numéro 424 du 15 juin 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joachim Albert WÖRZ, homme d'affaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank WALENTA, Directeur, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.
  - 2.- Modification de la dénomination en "SYRDALL PROPERTIES S.à r.l.".
- 3.- Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de l'assemblée générale.
  - 4.- Divers.
- B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les 1.200 (mille deux cents) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune en 1.200 (mille deux cents) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "SYRDALL PROPERTIES S.à r.l.".

#### Troisième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

# Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

#### **Statuts**

# I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est «SYRDALL PROPERTIES SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet social de la Société consiste en l'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers.
- 3.2. La Société peut également agir comme intermédiaire dans des sociétés d'immobilier, et réaliser toutes transactions qui mènent directement ou indirectement à la prise de participations sous n'importe quelle forme dans toute société, et gérer, contrôler, et développer son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures pour promouvoir ses intérêts et faire toutes sortes d'opérations commerciales, industrielles, financières, en relation avec son objet social.

# Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

# II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), représenté par 1.200 (mille deux cents) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.



#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

#### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
  - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
  - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 8.3. Représentation
  - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
  - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.



9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
  - (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
  - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

#### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.



14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
  - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, comme gérants de la société, pour une durée indéterminée,

- a.- Monsieur Joachim Albert WÖRZ, homme d'affaires, demeurant au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et
- b.- Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants.

#### Sixième résolution

L'assemblée constate que les 1.200 (mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune sont toutes détenues toutes détenues comme suit:

- 901 (neuf cent une) parts sociales par MONTANA PROPERTIES S.A., ayant son siege social à L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall (RCS Luxembourg B 70.402)
- 299 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales par MARTLEY SYRDALL S.à r.l., ayant son siege social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes (RCS Luxembourg B 116.496).

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joachim Albert WÖRZ, Frank WALENTA, Frank NIMAX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2010. Relation GRE/2010/2736. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126140/514.

(100143051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### Rosorio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROSORIO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010126099/11.

(100143054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126102/10.

(100143338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Website S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 108.749.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 15/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010126165/13.

(100143364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



#### Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126103/9.

(100143031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126104/10.

(100143395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126105/10.

(100143396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126106/10.

(100143397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

# Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Apax Crystal A HoldCo Sàrl).

Capital social: EUR 16.390.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126320/15.

(100143627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



#### Sawa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126110/10.

(100143038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Sawa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126111/10.

(100143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## SBS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126113/10.

(100143472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Société civile immobilière MA-GE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg E 2.666.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le premier décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Gehlen, commerçant, né à Luxembourg, le 22 juillet 1956, demeurant à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce;

Agissant en sa qualité d'associé unique,

Lequel comparant, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Qu'il est devenu l'associé unique est propriétaire de l'entièreté des parts sociales de la «société civile immobilière MA-GE», constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 4 septembre 1986, avec siège social à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section E numéro 2666, en vertu d'un acte de testament-partage, reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Dudelange, en date du 21 avril 1987, numéro 3.220/87 de son répertoire, enregistré à Esch/Alzette A.C. le 11 mai 2004, volume 885, folio 33, case 5.
- II.- Que le capital social de la «société civile immobilière MA-GE", était fixé à six millions de francs luxembourgeois anciens (6.000.000,-LUF) représenté par soixante (60) parts sociales de cent mille francs luxembourgeois anciens (100.000.-LUF) chacune.
- III.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite «société civile immobilière MA-GE".
- IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales, comme dit ci-dessus, de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.



- V.- Que le comparant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI. Que le patrimoine de la société comporte un immeuble sis à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce, inscrit au cadastre comme suit:

#### COMMUNE DE DUDELANGE, SECTION C DE DUDELANGE

Partie du numéro 499/6727, lieux-dits: «rue du Commerce» et «rue de la Libération», maison, contenant 03 ares 86 centiares.

plus amplement désignée comme lot A sur un plan de situation, levé et dressé par le géomètre du cadastre Monsieur Georges BEMTGEN en date du 22 mai 2006.

Lequel plan est resté annexé à un acte de base avec règlement de général de copropriété reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2006, en voie de formation.

a) en propriété privative et exclusive:

Le lot 002 U A 81, soit une cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 24,37 m2, faisant QUATORZE virgule QUATRE-VINGT-TROIS MILLIEMES (14,83/1.000es).

Le lot 004 U B 00, soit un commerce duplex au rezde-chaussée, avec une surface utile de 190,53 m2, faisant DEUX CENT TRENTE-ET-UN virgule QUATRE-VINGT-CINQ MILLIEMES (231,85/1.000es).

Le lot 005 U C 00, soit un dépôt au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 126,37 m2, faisant CENT VINGT-TROIS virgule ZERO DEUX MILLIEMES (123,02/1.000es).

Le lot 007 U B 01, soit un commerce duplex au premier étage, avec une surface utile de 94,23 m2, faisant CENT QUATORZE virgule SOIXANTE-SIX MILLIEMES (114,66/1.000es).

Le lot 008 U C 02, soit un dépôt au premier étage, avec une surface utile de 67,34 m2, faisant SOIXANTE-CINQ virgule CINQUANTE-CINQ MILLIEMES (65,55/1.000es).

Le lot 010 U B 02, soit un grenier au deuxième étage, avec une surface utile de 111,25 m2, faisant CINQUANTE-HUIT virgule TRENTE-NEUF MILLIEMES (58,39/1.000es).

b) en copropriété et indivision forcée:

SIX CENT HUIT virgule TRENTE MILLIEMES (608,30/1.000es) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

En ce qui concerne l'immeuble sis à L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération, inscrit au cadastre comme suit: COMMUNE DE DUDELANGE, SECTION C DE DUDELANGE

Partie du numéro 499/6727, lieux-dits: «rue du Commerce» et «rue de la Libération», maison, contenant 03 ares 13 centiares,

plus amplement désignée comme lot B sur un plan de situation, levé et dressé par le géomètre du cadastre Monsieur Georges BEMTGEN en date du 22 mai 2006.

a) en propriété privative et exclusive

Le lot 001 U A 81, soit une cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 20,80 m2, faisant DOUZE virgule QUA-RANTE-QUATRE MILLIEMES (12,44/1.000es).

Le lot 002 U A 81, soit une cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 13,70 m2, faisant HUIT virgule DIX-NEUF MILLIEMES (8,19/1.000es).

Le lot 003 U A 81, soit une cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 16,19 m2, faisant NEUF virgule SOIXANTE-HUIT MILLIEMES (9,68/1.000es).

Le lot 004 U A 81, soit une cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 5,91 m2, faisant TROIS virgule CINQUANTE-TROIS MILLIEMES (3,53/1.000es).

Le lot 005 U A 81, soit une cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 6,07 m2, faisant TROIS virgule SOIXANTE-TROIS MILLIEMES (3,63/1.000es).

Le lot 006 U B 00, soit un commerce avec cour au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 207,19 m2, faisant DEUX CENT CINQUANTE-NEUF virgule SOIXANTE-NEUF MILLIEMES (259,69/1.000es).

Le lot 007 U C 00, soit une vitrine au rez-dechaussée, avec une surface utile de 6,07 m2, faisant CINQ virgule QUATRE-VINGT-ET-UN MILLIEMES (5,81/1.000es).

Le lot 008 U A 01, soit des bureaux avec terrasse au premier étage, avec une surface utile de 216,94 m2, faisant DEUX CENT SOIXANTE-SIX virgule QUARANTE-SEPT MILLIEMES (266,47/1.000es).

Le lot 009 U A 02, soit un escalier au deuxième étage, avec une surface utile de 14,66 m2, faisant DIX-SEPT virgule CINQUANTE-TROIS MILLIEMES (17,53/1.000es).

Le lot 010 U D 02, soit un dépôt au deuxième étage, avec une surface utile de 99,62 m2, faisant QUATRE-VINGT-QUINZE virgule VINGT-NEUF MILLIEMES (95,29/1.000es).

Le lot 011 UA 02, soit un appartement au deuxième étage, avec une surface utile de 56,69 m2, faisant SOIXANTE-SEPT virgule SOIXANTE-DIXHUIT MILLIEMES (67,78/1.000es).



Le lot 012 UA 02, soit un appartement au deuxième étage, avec une surface utile de 44,58 m2, faisant CINQUANTE-TROIS virgule TRENTE MILLIEMES (53,30/1.000es).

Le lot 013 U D03, soit un appartement avec terrasse au troisième étage, avec une surface utile de 147,49 m2, faisant CENT QUATRE-VINGT-SEIZE virgule SOIXANTE-SIX MILLIEMES (196,66/1.000es).

b) en copropriété et indivision forcée:

MILLE MILLIEMES (1.000/1.000es) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain. L'ensemble ayant été évalué à la somme de sept cent vingt mille Euros (720.000.-Euros).

#### Titre de propriété:

Lesdites parts d'immeuble appartiennent à ladite SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MA-GE comme suit:

- 1. partiellement en vertu du prédit acte de constitution, établi par le notaire instrumentant, alors de résidence à Dudelange, en date 4 septembre 1986, numéro 2571 de son répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxemburg, le 17 septembre 1986, volume 681, numéro 29,
- 2. partiellement en vertu d'un acte de testament-partage, reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Dudelange, en date du 21 avril 1987, numéro 3.220/87 de son répertoire, enregistré à Esch/Alzette A.C. le 11 mai 2004, volume 885, folio 33, case 5,
- 3. partiellement en vertu d'un acte de base avec règlement de copropriété, reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2006, lequel acte sera formalisé avant les présentes.

Et que selon les volontés de feue Madame Marie Josette MAJERUS, épouse divorcée de feu Monsieur Robert GEHLEN, ayant demeuré en dernier lieu à L-8081 Bertrange, 3, am Bongert et décédé à Bertrange le 22 mars 2004, la décujus a attribué par suite d'un acte de testament-partage, ci-dessus énuméré, tous les droits immobiliers constituant le capital social de la «société civile immobilière MA-GE" a son fils M. Claude GEHLEN, préqualifié.

- VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.
- VIII. -Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant dix ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte. Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. GEHLEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 décembre 2006. Vol. 925A Fol. 13 Case 7. Reçu huit mille six cent quarante euros (8.640. -€)

Le Receveur (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fin de la transcription.

Luxembourg le 18 janvier 2007.

Référence de publication: 2010126118/119.

(100142503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## SBS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126114/10.

(100143592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

### Sekay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8340 Olm, 32, boulevard Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 138.828.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126116/9.

(100143657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



#### Sofind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 55.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126120/9.

(100143459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### Solarig-Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.478.

Par exception, l'exercice social ayant débuté le 09/12/2009 se terminera le 31/12/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126121/10.

(100143247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## THL GCO Investments HL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.679.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 17 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
  - d'accepter la démission de Monsieur Frank Walenta de ses fonctions de gérant de la Société;
- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126148/16.

(100143779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### SPE II Bruegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.264.

Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE II Bruegel S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126127/18.

(100143326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



#### Solidus GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Solidus GP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010126122/11.

(100143687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Southern Participations S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59448 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126126/11.

(100143150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## Vluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 avril 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

VLUXE S.A.

Référence de publication: 2010126159/14.

(100143558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### SPE II Sandro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.646.

Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE II Sandro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126128/18.

(100143352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



#### SPE II Sanzio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 131.648.

#### Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010.

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE II Sanzio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126129/18.

(100143335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## SPE III Sauvage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 127.976.

## Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

SPE III Sauvage S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126130/18.

(100143315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal des décisions prises par l'Associé unique tenue en date du 17 juin 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Madame Bérénice Kunnari et Monsieur Jean-Marie Di Cino ont démissionné de leur poste de gérants avec effet immédiat;
- Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et Madame Julia Vogelweith, employée privée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg ont été nommés en remplacement.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126131/18.

(100143721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



#### St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126133/10.

(100143469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### Steffes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.647.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126135/10.

(100143086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

#### European Credit Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 septembre 2010

En date du 6 septembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur João de Vasconcellos, de Monsieur Othman Domiati, et de Monsieur Jeremy Wrigley, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010126207/16.

(100142387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

## SVT Brandschutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 121.804.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126139/10.

(100143087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

## T-Régie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.612.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126142/10.

(100143088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck